

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/12/2024 - 46420 - 2019 B 04234 - 853 041 200 - 45 Charles Marionneau

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :S.A.S. 45 CHARLES MARIONNEAU

12

Adresse de l'entreprise7 rue Crozilhac33000 BORDEAUX

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *85304120000017

Néant *

				Exercice N clos le, 311122023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AI	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	28 202 911	28 202 911
En cours de production de services		BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	(27 372 701)	(27 372 701)	
Marchandises		BT	BU			
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	572 326	572 326	
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 105 113	1 105 113	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	888 809	888 809	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 396 458	3 396 458	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	3 396 458	3 396 458	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		S.A.S. 45 CHARLES MARIONNEAU		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 000.....)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(300 243)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 371 801
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 072 558
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	557 584
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	82
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 250 749
	Dettes fiscales et sociales			DY	514 078
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1 407
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	2 323 900	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 396 458	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 323 900
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- autres événements : livraison de l'immeuble au cours de l'exercice

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION**➤ Créances, Dettes et Liquidités**

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 1 677 439 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 677 439	1 677 439	
TOTAL	1 677 439	1 677 439	

S.A.S. 45 CHARLES MARIONNEAU
Comptes Annuels au 31/12/2023

PAGE 4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1.00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1.00	1 000

Etat des dettes = 2 323 900 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	557 584	557 584		
Dettes financières diverses	82	82		
Fournisseurs	1 250 749	1 250 749		
Dettes fiscales & sociales	514 078	514 078		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 407	1 407		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 323 900	2 323 900		

Charges à payer par postes du bilan = 1 484 650 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	557 584
Emp.& dettes financières div.	82
Fournisseurs	926 983
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 484 650

S.A.S. 45 CHARLES MARIONNEAU
Comptes Annuels au 31/12/2023

PAGE 5

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 1 484 650 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus s/emprunt obligataire(168830)	557 584
TOTAL	557 584

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
C/ct int. courus a payer(458860)	82
TOTAL	82

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact. a recevoir(408100)	926 983
TOTAL	926 983

45 Charles Marionneau
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Crozilhac
33000 BORDEAUX
853 041 200 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 371 801,02 euros de la manière suivante :

- La somme de 300 243,31 euros
Affectée au compte « Report à nouveau »
Afin d'apurer en totalité les pertes antérieures
- Le solde, soit la somme de 1 071 557,71 euros
Au compte « Autres Réserves »

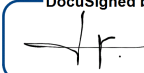
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

**Certifié conforme
La Présidente**

La Société IDEAL GROUPE
Représentée par Edouard MYON

DocuSigned by:

F8DA09CB4A7A4AC...

**Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat**

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

45 Charles Marionneau
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Crozilhac,
33000 BORDEAUX
853 041 200 RCS BORDEAUX

Représentée par la société **IDEAL GROUPE**, Présidente,
Représentée par EAG DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par Edouard MYON.

☐ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023



Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve



Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves



Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes



Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes



Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

Edouard MYON